



convocation juge proximite : doc. a fournir

Par **jean didier**, le **29/03/2009** à **18:00**

Bonjour

Je suis convoqué auprès d'un juge de proximité.

La personne qui m'a fait convoqué m'a adressé son dossier (courriers + copies documents) et me demande de lui adressé mon dossier.

SUis-je obligé de lui adressé ?

Sous quel délai ?

Dois-je adresser ce dossier au greffe (ou autre) du tribunal ? Sous quel délai ?

Merci de votre réponse

Cordialement